



# ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux,  
Chancelière des Universités.**

Direction des  
Examens et  
concours

DEC 4

Bureau des  
concours

**Vu** le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

**Vu** l'arrêté rectoral du 09 septembre 2024 relatif à l'ouverture de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire au titre de l'année 2025.

## ARRETE MODIFICATIF

**Article 1er** : sont déclarés admis à concourir au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, session 2025, les candidats dont les noms suivent :

AJJAID Adil  
BONNAMY Fabien  
CAZENAVE Cécile  
DUPONT (EMMANUEL-EMILE) Marine  
DUPUY Cécile  
FARGEOT Johanna  
FARRUGIA (FAGES) Stéphanie  
FIMBEL Arnaud  
GAJAC (GRIMAULT) Edith  
PRUDHOMME (GUILHEM) Carole  
LARRIEU (ARAMBARRI) Camille  
MARZIN Lucie  
PAVY Christophe  
SAMUEL Xavier  
SIVRET Aude

**Article 2** : Monsieur le secrétaire général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**A Bordeaux, le 09 octobre 2024**

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEI.